



Dommmages et intérêts pour ponts thermiques

Par **MADU1**, le **17/03/2011** à **21:00**

Bonjour,
Je suis en train d'assigner mon constructeur en procès pour divers problèmes. Je voulais en profiter pour y ajouter les ponts thermiques car ses employés ont posé les plaques d'isolation comme des cochons. J'ai pris des photos des espaces anormaux et des plaques très mal ajustées (non parallèles...). La maison est maintenant finie, donc ce n'est plus visible, Je comptais faire venir un expert avec caméra thermique pour faire constater les ponts thermiques anormaux et demander des dommages-intérêts(DI). Mais mon avocat me dit que la seule indemnisation qu'on pourrait obtenir serait celle de la surconsommation (chauffage) et non de la dépréciation de la maison car une éventuelle revente n'est pas d'actualité.
Ca me paraît étonnant car les dommages-intérêts seraient ridicules pour de tels défauts. Y a-t-il d'autres pistes possibles ? Quel est l'ordre de grandeur des DI (milliers, dizaine de milliers d'euros) ? Merci.

Par **mimi493**, le **18/03/2011** à **00:08**

[citation]Ca me paraît étonnant car les dommages-intérêts seraient ridicules [/citation] Les DI sont ridicules, par nature, en France.